



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 2023 / 2024

REPRISE DES COURS PRÉVUE À PARTIR DU 18 SEPTEMBRE 2023

Nom et prénom de l'élève : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Ancien élève     Nouvel élève : 1<sup>er</sup> cours d'essai réalisé le : .....  
2<sup>ème</sup> cours d'essai réalisé le : .....

Antenne de : .....

À compléter avec le(s) professeur(s)

Disciplines ou instruments choisi(es) : ..... JOUR : ..... Heures de : ..... à .....

Formation musicale : ..... JOUR : ..... Heures de : ..... à .....

Nom du ou des Professeur(s) : .....

.....

Établissement scolaire fréquenté par l'élève : ..... Classe : .....

## COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE OU DE SON RESPONSABLE L'ÉGAL

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

: ..... : ..... : .....

: .....@.....

J'autorise  Je n'autorise pas, mon enfant mineur à partir en fin de cours sans être accompagné d'un adulte.

### PERSONNES AUTORISÉES À VENIR RÉCUPÉRER MON ENFANT AUTRES QUE SES PARENTS :

1 - ..... 4 - .....

2 - ..... 5 - .....

3 ..... - 6 - .....



## FACTURATION ET RÈGLEMENT

Votre facture vous sera transmise par mail.

Souhaitez-vous régler votre cotisation annuelle :

En 1 fois, en début d'année, avant le 30 novembre

En 3 fois, en début de chaque trimestre, à réception de votre facture

TRIMESTRES	MOIS	Réception facture
1 <sup>er</sup> Trimestre	De Septembre à Décembre	Janvier 2024
2 <sup>ème</sup> Trimestre	De Janvier à Mars	Avril 2024
3 <sup>ème</sup> Trimestre	D' Avril à Juin	Juillet 2024

## ÉTUDES MUSICALES *(À remplir avec l'école de musique)*

Nombre d'années de pratique musicale : ..... Instrument : ..... Solfège : .....

Établissement fréquenté l'année précédente : .....

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur de l'école de musique que j'approuve, je valide ainsi mon inscription.

**Pour les nouveaux élèves :** J'ai pris connaissance du fonctionnement de l'école de musique et j'en approuve l'intégralité, je validerai par mail de confirmation mon inscription à la suite de mon 2<sup>ème</sup> essai.

Le : .....

À : .....

Signature :

Communauté de Communes de Cèze Cévennes – École de Musique Sol en Cèze  
120 route d'Uzès prolongée – 30500 Saint –Ambroix

☎ : 04.66.24.31.71 – 04.66.83.98.87 ✉ : [ecoledemusiquesolenceze@ceze-cevennes.fr](mailto:ecoledemusiquesolenceze@ceze-cevennes.fr)



## DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de l'enseignement de l'école de musique Sol en Cèze, votre enfant peut être amené à être photographié et filmé pendant son cours de musique. Des photos ou vidéos sur les réseaux de la communauté de communes de De Cèze Cévennes pourrait être publiées afin de communiquer sur l'école de musique.

Cette photographie ou cette vidéo ne sera accompagnée d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant la (ou les) photographie(s) ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée.

Merci de confirmer votre approbation ou votre refus sur l'utilisation des photographies ou des vidéos dans les conditions précisées ci-dessus en complétant les données ci-dessous.

Je soussigné(e) :

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Adresse** : .....

.....

En mon nom propre      OU

Père       Mère       Responsable légal :

**Nom et Prénom de votre enfant** : .....

Autorise la publication sur les réseaux sociaux : Facebook, twitter, sur la chaîne YouTube de la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes et sur son site internet [www.ceze-cevennes.fr](http://www.ceze-cevennes.fr)

N'autorise pas la publication des photographies ou des vidéos, de mon enfant.

À....., le .....

Signature du responsable légal



## Extrait du règlement intérieur

Les élèves inscrits à l'école de musique doivent participer de manière assidue au cours d'instruments, et de formation musicale.

La formation musicale (solfège) est obligatoire pour les élèves en cycle I. Une dérogation peut être faite pour les élèves du cycle II qui participent à une musique d'ensemble.

Les élèves s'engagent à participer aux auditions et répétitions.

Les élèves instrumentistes bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale.

**Les enfants mineurs**, sauf autorisation spéciale doivent être accompagnés par un adulte responsable jusqu'à leur professeur et être récupéré à l'heure par celui-ci. En cas de retard, les parents devront le signaler aux professeurs par téléphone.

Tout retard devra rester exceptionnel pour la bonne continuité des cours.

En cas d'absence, les élèves ou parents devront si possible le signaler à leur professeur la veille au plus tard.

**Nos tarifs** sont calculés sur une base de 31 semaines de cours pour la période de septembre à juin.

Il est proposé aux nouveaux élèves une période d'essai de 15 jours, au-delà de cette période ils seront considérés comme inscrits.

Les cotisations sont calculées à partir du premier cours réalisé (cours d'essai compris pour les nouveaux élèves).

**Toute année commencée sera due**, sauf cas de force majeure (déménagement, maladie...).

Les cours pourront être payés soit en début d'année (avant le 30 novembre) pour toute l'année scolaire, soit au trimestre dès réception de la facture.

Le .....

À .....

Signature :



## TARIFS ET MODES DE RÈGLEMENT

### TARIFS ÉLÈVES INSTRUMENTISTES ET ENSEMBLES 2023 – 2024

Tarifs annuels, possibilité de paiement trimestriel ou mensuel

Nombre d'élèves par famille	Tarifs dégressifs (Réduction annuelle)	Communes de la Communauté de Communes		Communes hors Communauté de Communes	
		Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
1 <sup>er</sup> élève	- €	345 €	390 €	390 €	435 €
2 <sup>ème</sup> élève	24 €	321 €	366 €	366 €	411 €
3 <sup>ème</sup> élève	45 €	300 €	345 €	345 €	390 €
4 <sup>ème</sup> élève	75 €	270 €	315 €	315 €	360 €
5 <sup>ème</sup> élève	105 €	240 €	285 €	285 €	330 €

Les élèves instrumentistes bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale (Solfège) et des orchestres

ATELIERS et ORCHESTRES	TARIFS À L'ANNÉE	CHORALE ou ATELIER CHANT	TARIFS À L'ANNÉE
ÉVEIL MUSICAL (à partir de 3 ans)	135 €	ADULTES Inscrit instrument Non inscrit EDM	78 € 156 €
ATELIER SOLFÈGE Inscrit instrument Non inscrit instrument	GRATUIT 135 €		
Classe d'orchestre tous niveaux, Harmonie Orchestral des Amis réunis de Cèze Cévennes et ATELIER JAZZ  🎵 Inscrit à l'EDM (en cours instrument ou autre atelier payant) + membres des harmonies ou fanfares du territoire intercommunal*  🎵 Non inscrit EDM	GRATUIT  156€	ENFANTS Inscrit instrument Non inscrit EDM	69 € 135 €
ATELIER DE PERCUSSIONS ou COMPO MAO Inscrit instrument Non inscrit instrument	78 € 156 €	BATUCADA (ensemble percussions brésiliennes) avec engagement à accompagner les parades du totem Volo Biòu	GRATUIT

- 🎵 **Par chèque** bancaire à l'ordre du **Trésor Public**, à déposer dans la boîte aux lettres de la porte du bureau de Saint-Ambroix, en précisant **le nom et prénom de l'élève et le numéro de facture** ou par voie postale ou à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes de Cèze Cévennes/ École de Musique Sol en Cèze**  
**120 Route d'Uzès Prolongée**  
**30500 Saint – Ambroix**

**Par chèque ANCV**

- 🎵 **En ligne** dans le menu *Administration > Comptabilité de votre espace DUONET* accessible à l'adresse suivante : <https://monespace.duonet.fr> Votre identifiant et votre mot de passe vous sera communiqué sur la facture que vous recevrez.
- 🎵 **En espèce sur rendez-vous** (04.66.83.98.87 ou 04.66.24.31.71)
- 🎵 **Aides communales** : Certaines communes proposent une aide aux activités musicales.

Renseignements sur les modalités auprès des mairies.

**Attention : les professeurs ne sont pas habilités à percevoir les règlements.**

Communauté de Communes de Cèze Cévennes – École de Musique Sol en Cèze  
 120 route d'Uzès prolongée – 30500 Saint – Ambroix

☎ : 04.66.24.31.71 – 04.66.83.98.87 ✉ : [ecoledemusiquesolenceze@ceze-cevennes.fr](mailto:ecoledemusiquesolenceze@ceze-cevennes.fr)